

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ **Un enfant qui s'inscrit à une activité, s'engage à y assister jusqu'à la fin de la période.**
Pour le bon suivi de l'activité, les absences doivent rester exceptionnelles ; les parents doivent impérativement prévenir, par écrit, en cas d'absence (rendez-vous chez le médecin...)
- ✓ Une tenue de sport est conseillée pour les activités sportives, une blouse ou de vieux vêtements pour les arts plastiques.
- ✓ Pour certains ateliers, (cuisine, jardinage) il est impératif de signaler les contre indications médicales ou problèmes de santé particuliers.
- ✓ Il est indispensable de laisser un numéro de téléphone où les parents peuvent être joints aux heures d'activités.
- ✓ **Aucun départ des enfants des sites extérieurs ne sera autorisé.**

A la fin des activités, ils seront reconduits à l'école.
- ✓ Les enfants sont sous la responsabilité de la commune de BOURGNEUF pendant les TAP et durant les trajets. Cependant la commune décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols (bijoux, vêtements...)
- ✓ **Tout manquement grave (ou répété) à la discipline ou toute action nuisant au bon déroulement des activités remettront en cause la participation de l'enfant à celles-ci.**
- ✓ **Tout enfant manifestant un manque de respect, un comportement violent à l'égard de ses camarades, de l'équipe d'encadrement ou de l'environnement pourra être sanctionné ou exclu des TAP.**